

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2026 au titre des données 2025

Informations déclarant

Nom Prénom	GUEGADEN SYLVIE
Adresse email	sylvie.guegaden@lacaravelle.asso.fr

Informations entreprise/UES

Structure	Entreprise
Tranche effectifs	De 50 à 250 inclus
Raison sociale	ASSOCIATION LA CARAVELLE
Siren	321407124
Code NAF	88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.
Adresse	27 BOULEVARD MERLE 13012 MARSEILLE

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés	2025
Date de fin de la période de référence	31/12/2025
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs	110

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul	Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en %	0.2
Population envers laquelle l'écart est favorable	Hommes
Nombre de points obtenus	39

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	3.2
Résultat final en nombre équivalent de salariés	1
Population envers laquelle l'écart est favorable	Hommes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	25
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	35
Nombre de points obtenus à l'indicateur	35



Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2026 au titre des données 2025

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	0
Nombre de points obtenus	0

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	3
Sexe des salariés sur-représentés	Femmes
Nombre de points obtenus	5

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	79
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	79

Publication des résultats obtenus

Date de publication	01/03/2026
Site Internet de publication	lacaravelle.asso.fr

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

Maintenir un contrôle annuel des rémunérations pour garantir l'absence d'écarts injustifiés, dans le respect des enveloppes budgétaires imposées par les financeurs.

Objectif Indicateur retour de congé maternité

Mettre en place un suivi systématique des augmentations accordées pendant les congés maternité afin de garantir l'égalité de traitement dans le respect des contraintes budgétaires fixées par les financeurs publics.

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

Assurer la représentation des femmes parmi les plus hautes rémunérations, notamment par la prise en compte, sur l'exercice suivant, de la rémunération annuelle complète de la directrice *qualité* recrutée en septembre

Date de publication des objectifs	01/03/2026
-----------------------------------	------------